



Municipalité Sainte-Mélanie
10, rue Louis-Charles-Panet
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0
Téléphone: (450) 889-5871 - Télécopieur: (450) 889-4527
Courriel: info@sainte-melanie.ca

Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos et en visio-conférence, le mercredi 1^{er} avril 2020 à 20 h 00 à laquelle étaient présents madame Françoise Boudrias, mairesse, ainsi que les conseillers suivants, savoir :

Daniel Gravel	Jasmin Boucher
Denis Filiatrault	Gilbert Perreault
Geneviève Poirier	Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné était également présent en visio-conférence.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-068

Adoption du règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

- ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest ;
- ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal du Québec;
- ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément aux articles 1061 et suivants du Code municipal du Québec;
- ATTENDU** que le coût total des travaux est estimé à cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$);
- ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour payer une partie du coût des travaux projetés équivalente à une subvention consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
- ATTENDU** que ladite subvention est versée sur une période de 10 ans par le Gouvernement du Québec;
- ATTENDU** que le présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 4 mars 2020 et qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière tenue le 5 février 2020;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le règlement numéro 606-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2020

Règlement numéro 606-2020 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) afin de financer une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7^e rang Ouest pour un montant total de cinq cent un mille huit cent quarante dollars (501 840 \$) tel qu'il appert de l'estimation détaillée de la firme d'expert conseil, *Parallèle 54*, portant le numéro de dossier MSME-1902 préparée par monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior, en date du 24 septembre 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Afin de réaliser les travaux ci-avant mentionnés, le conseil est autorisé à approprier un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) et à emprunter un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt dollars (250 920 \$) pour une période de dix (10) ans. Ce montant emprunté correspond à l'aide financière consentie par le ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et versé à la Municipalité sur une période de dix ans.

ARTICLE 4

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention versée à cette fin par le ministère des Transports.

ARTICLE 5

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la Loi.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion du règlement donné le 5 février 2020

Dépôt du projet de règlement le 4 mars 2020

Adopté à une séance tenue le 1^{er} avril 2020

Approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le

Avis public d'entrée en vigueur le _____

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier


ANNEXE A

Estimation détaillée de la firme d'expert conseil, *Parallèle 54*
No de dossier : MSME-1902 - Réfection chemin du 7^e rang Ouest

Évaluation des coûts classe C

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Réfection du 7^e rang Ouest
No de dossier : MSME-1902

PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Montant total	Montant total (c = a x b)
Réfection du 7^e rang Ouest					
1	Organisation de chantier			28 000,00 \$	
2	Excavation et remblayage			14 480,00 \$	
3	Égout pluvial et drainage			91 060,00 \$	
4	Voie (Option B / Traitement de surface double)			167 695,00 \$	
5	Réfection et aménagement paysager			55 000,00 \$	
	Sous-total (Option B):			356 135,00 \$	
	Imprévus : 20%			71 227,00 \$	
	Sous-total incluant imprévus (Option B):			427 362,00 \$	
	T.P.S. 5%			21 368,10 \$	
	T.V.Q. 9,975%			42 629,36 \$	
	Total des travaux (Option B)			492 000,00 \$	
	Contrôle des matériaux en chantier : 2%			9 840,00 \$	
	Coût total du projet (Option B)			501 840,00 \$	
Hypothèses :					
- Aucune excavation de roc n'a été prise en compte					
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte					
- Quantités arrondies					
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale					
Préparé par :				Date : 2019-09-24	
	Marc-Antoine Giguère, ing. jr No O.I.Q. : 5085831				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 avril 2020


Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil.